

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le

2022-24/EC

ID : 059-215901729-20220830-220830AI_24EC-AI

Nous, **Anne-Lise DUFOUR-TONINI**, Maire de la Ville de DENAIN,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'empêchement de Mesdames et Messieurs les Adjointes, Officiers de l'état-civil le 3 septembre 2022.

ARRETONS :

ARTICLE 1^{er} – Madame Nadine DUPONT née DEPRES, Conseillère Municipale, a délégué, pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctions d'Officier de l'état civil de la Ville de DENAIN le 3 septembre 2022.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de VALENCIENNES, et remis à l'intéressée.

Fait en l'Hôtel de Ville de DENAIN, le trente août deux mil vingt-deux.

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le